

ABONNEMENT

Saumur :
En un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8
Poste :
En un an 35 fr.
Six mois 21
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 NOVEMBRE 1886

A LA CHAMBRE

Vendredi, 6 heures.

Reviement subit. Hier encore, c'était la
œuvre des économies ; aujourd'hui c'est la
règle des augmentations. Cette pauvre Cham-
bre a le cerveau malade.

A cette heure toutes les réductions pro-
posées au budget de la justice ont été re-
poussées.

Repoussé un amendement soutenu avec
beaucoup de talent par M. de Montéty, et
tendant à une réduction de 238,000 francs
sur le crédit destiné au Conseil d'Etat. —
Notons en passant que ce crédit était de
785,000 francs en 1876 et qu'il est aujour-
d'hui de 1,055,000 francs.

Repoussé un amendement de M. Saba-
tier, réduisant de 162,000 francs le crédit
affecté au personnel de la Cour de cassation.

Repoussé un second amendement de M.
la Bâtie, réduisant de 46,000 francs le cré-
dit applicable aux menus frais de la même
Cour.

Repoussé un nouvel amendement de M.
Sabatier, tendant à une réduction de
110,000 francs sur le crédit affecté au per-
sonnel des Cours d'appel.

Toucher aux traitements des membres de
la magistrature épurée ; supprimer des pré-
sidents et des conseillers qui ont reçu leur
magistrature des mains de MM. Cazot, Martin-
Guillaud, Demôle ! Quel abominable for-
fait ! Quel sacrilège !

Oublie-t-on que la plupart des gros bon-
nets du parti républicain ont quelques pa-
rents ou amis dans les rangs de cette magis-
trature sacro-sainte ? Non, non, qu'on ne
pousse pas l'arche dont Cazot, Martin-
Guillaud, Demôle, ont été successivement le
pilier.

Maintenant les magistrats sont bel et bien
amovibles ; et non seulement eux, mais
aussi leurs traitements. Pourquoi diminue-
t-on les gages de la magistrature domes-

tique ? Elle rend tant de services au gou-
vernement !

6 heures 15.

M. Sabatier développe un amendement
tendant à réduire d'un million le crédit
affecté aux frais de justice criminelle.

L'orateur produit des chiffres empruntés
à l'exercice 1884, desquels il résulte qu'on
n'a pas dépensé la vingtième partie des cré-
dits votés.

Qu'a-t-on fait du reste ?

Il serait intéressant de le savoir.

Quoi qu'il en soit, après cette édifiante
expérience, il est inadmissible qu'on pro-
pose à la Chambre de majorer cette année
des crédits qui en 1884 n'ont pas été épu-
isés avec leur destination.

L'orateur se plaint du défaut de sincérité
des budgets, et comme le centre murmure,
il s'écrie :

« Je ne fais ici que ce que la commission
du budget aurait dû faire. » (Triple salve
d'applaudissements et bravos prolongés sur
les bancs de la droite, de la gauche radicale
et de l'extrême gauche.)

M. Sabatier reproche encore au gouverne-
ment de ne pas soumettre à la Chambre la
statistique des frais de justice.

Il conclut en invitant la Chambre à voter
son amendement.

M. Jacquin, commissaire du gouverne-
ment, déclare innocemment que c'est par
erreur que le ministère de la justice a com-
mis des errements.

Il promet des réformes.

M. Laguerre, rapporteur, prétend que
dans les comptes dénoncés par M. Sabatier,
il y a eu une erreur. (Rires à droite.)

Il cherche à dégager la responsabilité de
la commission du budget.

L'amendement de M. Sabatier est adopté
par 474 voix contre 50.

LE BUDGET DU PRÉSIDENT

M. le prince de Léon a tracé un piquant
tableau de l'austérité démocratique de M.
Grévy. Nos lecteurs, nous en sommes sûrs,
apprendront avec plaisir que le Président de

la République ne se complait pas dans les
rigueurs d'un désintéressement sans li-
mites.

« On a substitué, cette année, je ne sais
pourquoi, au mot de « traitement du Prési-
dent de la République », qui figurait an-
térieurement au budget, celui de « dota-
tion ». Est-ce en prévision de l'impôt sur le
revenu (Exclamations et rires) et pour éviter
à M. le Président de la République d'avoir
à payer une petite somme pour son traite-
ment ? (Bruit.)

« Or aujourd'hui le Président de la Ré-
publique, jouissant d'une dotation de 4 mil-
lion 200,000 fr. ne paye pour ainsi dire rien
sur ses revenus ; c'est l'Etat, ce sont les
contribuables, déjà si surchargés, qui sol-
dent la plupart de ses dépenses, ce qui lui
permet de faire, du moins on le dit, de
fortes économies (bruit à gauche) ; je me
garde bien de l'en blâmer, car, dans un
pays changeant comme la France, il faut
toujours se garder une poire pour la soif.
(Interruptions à gauche.)

« Aux 1 million 200,000 fr. de traitement
ou de dotation affectés au Président de la
République, il faut ajouter d'autres sommes
qui ne figurent pas au budget avec cette af-
fectation spéciale, mais qui n'en constituent
pas moins un bénéfice pour le Président de
la République.

« Ainsi les frais de sa maison militaire
sont soldés par le budget de la guerre, où ils
figurent pour 5,888 fr. ; l'entretien du pa-
lais de l'Élysée, les gages du personnel, le
chauffage, l'éclairage, le blanchissage (In-
terruptions et rires) sont soldés par le bud-
get et coûtent plus de 100,000 fr.

« Le château de Rambouillet, qui était
loué autrefois, a été mis à la disposition de
M. le Président de la République, et il est
entretenu aux frais de l'Etat, c'est-à-dire aux
frais des contribuables. On peut donc dire
que le Président de la République est logé,
chauffé, éclairé, blanchi aux frais des con-
tribuables ! (Bruit.)

« Il est inutile, je crois, de parler des
voyages de M. le Président de la Républi-
que ! Je ne veux pas faire de personna-

lités. (Exclamations à gauche.)

« Il faut bien, pourtant, que je puisse
discuter un chapitre qui figure dans le bud-
get. (Très bien ! très bien ! à droite.) Quant
aux voyages de M. le Président de la Répu-
blique, tout le monde sait qu'il ne se déplace
que pour se rendre d'un point à un autre du
territoire, dans un wagon-salon mis gra-
cieusement à sa disposition par la Compa-
gnie P.-L.-M.

« Mais, dira-t-on, il y a du moins les frais
de représentation !

« Eh bien, je prétends que les frais de re-
présentation du Président de la République
trouveraient parfaitement leur place au
chapitre XL relatifs aux frais de sa maison,
et qu'ils ne lui coûtent pas plus cher que
ses voyages.

« L'Opéra ne met-il pas gratuitement une
loge à sa disposition ? (Exclamations à gau-
che.)

« Je disais que l'administration de l'O-
péra mettait une loge à la disposition gra-
tuite du chef de l'Etat, et j'ajoute que les
autres théâtres s'empressent de suivre cet
exemple, quand le chef de l'Etat consent à
les honorer de sa présence.

« Et les bals ! Tous ceux qui reçoivent
savent que ce qui coûte le plus cher dans les
bals après le buffet, ce sont les fleurs, le
service et le mobilier.

« Eh bien, pour les deux ou trois bals de
l'Élysée, les fleurs sont fournies par la ville
de Paris, le service est assuré par l'Etat et
par l'armée, et le mobilier emprunté au
garde-meuble. (Bruit.)

« A propos de l'Élysée, je me permettrai
une réflexion. Sous l'Empire, sous ce ré-
gime que l'on qualifie de tyranique, quand
il y avait bal aux Tuileries, les grandes ave-
nues n'étaient pas interceptées, et cependant
alors on comptait, se rendant à ces bals,
beaucoup de voitures de maître.

« Aujourd'hui qu'il n'y a plus que des
fiacres (rires à droite), lorsqu'il y a bal à
l'Élysée, toutes les grandes avenues sont
interceptées, de sorte que le modeste piéton
qui habite dans le haut des Champs-Élysées
doit prendre par le quai pour se rendre à
la Madeleine.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Tout ceci, du reste, s'était passé rapidement et
sans que les autres acteurs de cette scène. M.
Mabourin foretait de tous côtés, en quête de nouvelles
affaires à la charge du caissier. Quant à Mabourin,
il se tenait accoudé sur le marbre de la cheminée, il
regardait avec une sorte d'attendrissement autour

de tous ceux qui se trouvaient là, il était le seul
à ne pas remarquer la disparition du caissier touché directement :
ce qui, dans la justice s'occupait avait été commis
sans préjudice et compromettait peut-être grave-
ment ses intérêts, cependant il ne pouvait se
détacher d'un peu de pitié et de commisération
pour l'homme en qui il avait placé sa confiance et
qui avait longtemps vécu à ses côtés.

Le commissaire interrogea le concierge, dont la
réponse n'offrit rien de remarquable et pourrait

se résumer en quelques mots : — « Causson et sa
femme menaient une existence fort retirée, mo-
deste... nulle dépense excessive. Il n'avait jamais
découché que deux ou trois fois, probablement
pour un travail pressé à son bureau. On ne rece-
vait personne, si ce n'est de temps à autre les
Urban, d'honnêtes ouvriers. Il était venu aussi
deux ou trois fois, l'été dernier, un vicomte de la
Coudraye, qui avait laissé sa carte.

— Celle-ci ? demanda le commissaire en pré-
sentant au concierge la carte qu'il avait saisie
deux minutes auparavant.

— Tiens ! vous l'avez trouvée ? fit le concierge.

Ici Mabourin intervint.

— La Coudraye ? mais je connais ce nom... Un
jeune homme qui s'était faufilé, l'année dernière,
dans quelques salons, et qui a assez mal tourné,
m'a-t-on dit.

— En effet, il a fort mal tourné, dit l'agent de
police en souriant.

— Et Causson était lié avec cet homme ?

— Il paraît.

— Cela devait être, fit sentencieusement obser-
ver M. Roché : dis-moi qui tu hautes, je te dirai
qui...

Il ne put achever ; Mabourin lui lança un tel
regard qu'il s'arrêta tout décontenancé.

Le concierge ajouta qu'il n'avait pas remarqué
quelle direction Causson avait prise en sortant de

la maison, mais qu'il était sûr qu'il n'emportait
avec lui aucun paquet.

De nouvelles perquisitions faites avec un soin
minutieux n'amènèrent la découverte d'aucun
document de quelque valeur. Seulement, derrière
la porte de la chambre à coucher, Moule aperçut
et ramassa avec les plus grandes précautions un
papier à moitié brûlé. Sur les rares fragments que
la flamme avait respectés, on pouvait lire :

... « nom fétri...

... « Je ne veux pas qu'il le porte. Qu'il ignore
à jam...

... « entrer dans la vie sans souillure...

... « un nom de hasard, le premier venu... »

Et ailleurs :

... « Adieu, encore une fois, ma chère et re-
grettée...

... « dernière pensée est pour toi et pour... »

C'était tout. Il y eut un moment de silence.

— Cet homme s'est tué, certainement, dit
Mabourin avec tristesse.

Moule eut sur les lèvres son mauvais sourire
ironique ; Mabourin le vit et murmura :

— Il y a des sentiments que certains hommes
ne comprennent jamais.

Toutes les constatations étaient faites, et l'on se
disposait à quitter l'appartement, lorsque le portier
accourut en disant :

— Voici M^{me} Causson !

Un instant après, en effet, Clémence entra. Elle
était pâle, fatiguée, abattue. Ce qui la ramenait, ce
n'était pas, comme le supposait Moule, cette
curiosité inquiète et fiévreuse qui fait rôder le
coupable autour du théâtre de son crime ; ni
même ce sombre attrait qu'ont pour un malheu-
reux les lieux où il a été frappé et où il a souffert.
Il s'agissait simplement de quelques effets oubliés
et qu'elle revenait prendre.

En voyant son domicile envahi, à l'aspect de
ces hommes dont elle comprit la redoutable mis-
sion, elle demeura un moment interdite ; puis elle
pâlit davantage, et, prise d'un tremblement ner-
veux, elle s'affaissa. Mabourin, qui se trouvait
près d'elle, la soutint et la déposa sur un fauteuil.

Lorsqu'elle fut remise, son regard se porta du
côté de la cheminée : les portraits n'étaient plus à
leur place habituelle... Elle comprit et laissa
échapper un profond soupir.

Mabourin se sentit pris de pitié à l'aspect de
cette malheureuse femme. Il se dit qu'il y aurait de
la cruauté à l'interroger en ce moment, et il pria à
voix basse le commissaire de lui laisser au moins
quelques heures de repos. Mais ce ne fut pas l'avis
de celui-ci, qui voulut, au contraire, profiter de
cette faiblesse et de ce trouble pour obtenir des
aveux et de précieuses indications.

L'interrogatoire dura près de deux heures. Il fut

» A côté des bals et des voyages, je ne vois, comme frais de représentation du chef de l'État, que les chasses.

» Eh bien, non-seulement elles ne coûtent pas cher à M. le Président de la République, mais elles constituent pour le budget une lourde charge. Outre le parc réservé de Marly, le Président de la République s'est vu affecter le parc de Rambouillet, c'est-à-dire 4,800 hectares pour lesquels on avait trouvé locataire à 40,000 fr.

» Si l'on ajoute à ces 40,000 fr. 37,000 fr. pour l'inspecteur de Marly et son personnel, et 25,000 fr. pour frais de réparation et d'entretien du gibier, j'arrive à une liste civile de 120,000 fr. pour les chasses du Président de la République. Quant au gibier tué, il n'est plus envoyé aux hôpitaux ou aux troupes : il est, assure-t-on, vendu, et, qui plus est, vendu en franchise de droit d'octroi. (Exclamations. — Bruit à gauche.)

» J'espère que la Chambre voudra bien comparer la prospérité des finances du Président de la République et la situation des nôtres, et qu'elle déchargera les contribuables, dont on peut dire plus que jamais qu'ils sont taillables et corvéables à merci. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Les frais de représentation, 300,000 fr., ont été votés par la majorité républicaine qui sait que les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Cinq cent mille francs pour les inondés du Midi, qui manquent de tout, et trois cent mille francs pour M. Grévy, qui ne manque de rien.

Singulière justice distributive !

(France nouvelle.) A. DU ROUBIN.

POUR HUIT MOIS

Quelle sarabande de Résidents généraux le Tonkin exécute depuis quatre ans ! C'est d'abord Henri Rivière, tué au Pont-de-Papier.

Puis le docteur Hermand, ancien compagnon de Garnier, qui passa son temps de commandement en démêlés avec le général Boué.

Courbet vient ensuite, remporte la brillante victoire de Soutay, et cède la place, on ne sait trop pourquoi, au général Millot. Ce dernier tombe après l'incompréhensible affaire de Bac-Lé.

Le général Brière de l'Isle prend le commandement : la retraite de Lang-Son lui est fatale, et il passe la main au général de Courcy. Celui-ci invente l'Annam et ses difficultés, trouvant, sans doute, que nous n'avions pas assez du Tonkin sur les bras.

Puis, vient l'intérim du général Warnet. En dernier lieu, nous avons la Résidence de Paul Bert, qui n'a produit que des puérilités.

Enfin, nous avons aujourd'hui M. Bihourd. Total : neuf commandants en chef ou Résidents généraux, trois pour chacun des ministères de la marine, de la guerre et des affaires étrangères. Trois morts sur neuf.

A l'exception de Henri Rivière, mort au champ d'honneur, de Courbet, remplacé

sans raison, et de l'intérimaire du général Warnet, tous les autres, Harmand, Millot, Brière, Courcy, Paul Bert, n'ont duré chacun que juste huit mois ; il semble que ce soit la une durée fétidique qu'il est impossible de dépasser.

Faites donc de la colonisation avec une pareille mobilité de fonctionnaires !

Chronique générale.

La discussion du budget amène tous les jours des incidents. Le ministère aura bien de la peine à arriver au bout. A chaque scrutin la majorité ministérielle diminue. Mercredi, sans la Droite, M. Sadi Carnot subissait un autre échec. M. Le Provost de Launay lui a épargné ce désagrément, mais il n'a rien perdu pour attendre. Et bientôt après viendra le tour de ses collègues, qui passeront quelques mauvais moments si la Chambre veut marcher dans la voie des économies.

Ainsi, M. de Chatenay, député de la Droite, propose de réduire d'un million le crédit des fonds secrets. Tous les ministères de l'intérieur font une question de confiance de cette réduction, à laquelle ils s'opposent chaque année avec une vivacité qui montre tout l'intérêt qu'ils portent à ce fonds spécial.

On sait par les révélations de M. Audrieux, qui s'y connaît pour l'avoir manié, que cet argent payait les destinations les plus diverses et les plus extraordinaires. Certains individus auront peut-être des subventions moins fortes, mais le budget s'en portera mieux ; et il faut lui appliquer des remèdes énergiques pour qu'il se tienne debout.

LA SITUATION MINISTÉRIELLE

On assure que M. de Freycinet serait décidé à provoquer aujourd'hui la Chambre, à propos du budget des affaires étrangères, une explication très nette, et qu'il posera la question de cabinet.

La République française confirme que le général Thibaudin a demandé à être envoyé au Tonkin comme commandant en chef de la division d'occupation, et elle croit savoir que la question sera discutée au prochain conseil des ministères.

UNE MISSION BIEN CONFIEE

Les interviews ont quelquefois du bon. C'est ainsi que l'on ne saurait regretter l'interrogatoire qu'un rédacteur du National vient de faire subir à notre nouveau résident général au Tonkin, et au cours duquel celui-ci a été amené à faire des déclarations qui sont, en vérité, sans prix.

Questionné par son interlocuteur sur la manière dont il comprenait sa mission, M. Bihourd a répondu avec une franchise qui lui fait le plus grand honneur, ainsi qu'il suit :

— Dans son pays, à Joigny. Ces honnêtes mal-faiteurs-là, c'est comme les lièvres, ça revient au gîte, machinal ment. Il aura voulu embrasser son père, demander pardon... des bêtises !... Demain je le piocrai. Quant à la femme, vous n'obtiendrez rien d'elle. Elle se ferait couper en morceaux plutôt que de vous livrer la retraite de son mari. Je connais ces natures de femmes-là ; c'est plus courageux que dix hommes.

Le commissaire partagea sans doute l'avis de l'agent de police : il se retira en disant à M^{me} Causson qu'elle aurait bientôt à comparaître devant le juge d'instruction.

Mabeurtier sortit le dernier, et, en passant devant la malheureuse femme, il ne put s'empêcher de lui prendre la main et de la serrer entre les siennes.

— Merci ! balbutia-t-elle.
Et elle éclata en sanglots.

(A suivre.)

A travers Paris :

Un Chinois, arrivé à Paris depuis peu, passait hier place de la Bourse, à trois heures de l'après-midi.

Ahuri par les clameurs qui retentissent d'ordinaire en ce lieu, il se tourne vers son guide : — N'est-ce pas là, demande-t-il, ce que vous nommez l'institut Pasteur ?

« Je suis obligé de vous répondre que, pour le moment, je ne la conçois pas du tout... Je n'ai réellement pas eu le temps d'en apprendre le premier mot. C'est une étude complète à faire, à laquelle je vais, du reste, me livrer sans retard. »

Nous nous en doutions bien un peu, rien dans son passé administratif et ses études antérieures n'ayant évidemment préparé notre nouveau résident général aux difficiles fonctions qui viennent de lui être attribuées. C'est un apprentissage qu'il va faire, il est « obligé » d'en faire lui-même l'aveu. Il y aurait là un beau sujet de vaudeville, si la question n'était de celles qui provoquent la tristesse plutôt que la gaieté. Il s'agit de nos intérêts les plus graves en extrême Orient ; il s'agit de la vie de nos soldats et de nos marins, et M. de Freycinet confie une mission aussi redoutable à un homme qui déclare lui-même « qu'il ne connaît pas le premier mot des affaires » dont il est chargé. On ne saurait commettre une faute plus inexcusable d'un cœur plus léger.

INSTITUTRICES LAÏQUES.

Comme le fait justement observer le Journal de l'Ain, l'accident que voici ferait grand bruit dans les feuilles radicales, s'il était l'œuvre des congréganistes, mais elles n'en scuffleront mot. A l'école communale laïque de Lagnieu, une petite fille s'était, pendant la classe, plus dissipée que d'habitude. L'adjointe sous-maîtresse s'approcha d'elle pour lui donner une correction ; elle levait la main pour la frapper quand l'enfant voulut parer le coup, tenant dans la main un crochet. La correction fut administrée et d'une manière si brusque que le crochet entra par l'oreille et s'enfonça dans le cou. Aussitôt on appela les médecins qui déclarèrent que l'opération pour retirer le crochet était trop dangereuse elle père a conduit sa fille à Lyon chez un spécialiste. Si cet accident était arrivé chez les Sœurs, nul doute que ce soir on les mettrait à la porte, en les condamnant à la prison ou à l'amende. Mais les laïques ont plus de liberté.

UN OUBLI FUNÈBRE

Plusieurs fois déjà nous avons signalé les incroyables retards apportés par les bureaux de la marine ou de l'armée de terre pour aviser les familles de la mort de l'un des leurs. Le Soleil cite un nouvel exemple de cette grave négligence, digne d'appeler l'attention de l'autorité compétente.

Il s'agit d'un artilleur du nom de Dutrévis, soldat engagé volontaire à la 44^e batterie d'artillerie, en garnison à Brest. Le 8 octobre dernier, ce jeune homme, atteint de fièvre typhoïde, entra à l'hôpital militaire et y mourut le 25 suivant. Aucun membre de sa famille n'avait été officiellement avisé de cette maladie. Cependant, un camarade, ému de cette étrange incurie, écrivit pour annoncer cette mort aux parents qui habitent la Haute-Loire.

Restait à savoir pour quel motif ou par suite de quelles circonstances l'administration de l'hôpital n'avait point informé les parents de l'état désespéré de leur fils. Un frère du défunt s'y rendit, s'informa et apprit qu'à la date du 26 un télégramme dont on lui montra la copie avait été expédié à l'adresse de M. Dutrévis à Ferrussac (Haute-Loire). Or, les Dutrévis habitent Carmillac, par Auteyrac ; cette dernière localité était même mentionnée comme domicile de droit sur le livret du jeune militaire. Mais à quoi bon un livret ? La feuille d'hôpital suffit, à ce qu'il paraît, et c'est sur cette feuille que l'infirmier de service avait inscrit : Dutrévis, à Firmillac (Haute-Loire), nom fantaisiste, d'ailleurs, et qui, manquant dans le dictionnaire géographique, avait été remplacé par Ferrussac, sans plus ample informé.

Il résulte de tout ceci que si un camarade plus avisé que l'administration n'avait cru de son devoir de prévenir la famille, il est permis de se demander quand et comment les intéressés auraient eu connaissance de leur malheur.

Ainsi, un soldat, muni de son livret porteur de l'adresse de ses parents, de son lieu d'origine et de son lieu de domicile, peut mourir à l'hôpital sans qu'on s'en occupe et sans que la famille soit avisée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 novembre.
Le marché est moins ferme qu'hier. Il se produit

un léger recul sur nos rentes : 3 0/0, 83 17 ; 4 1/2 0/0, 109.77.

L'action du Crédit Foncier se tient à 1,438. Les obligations Foncières et Communales à lots ont des demandes très suivies. Celle des emprunts 1879 et 1880 s'écartent peu des cours de 480. La marge de son d'existence. Elle reparaitra nécessairement à une époque assez rapprochée.

Les résultats favorables qui ressortent des bilans mensuels publiés par la Société Générale ont attiré l'attention des capitalistes à la recherche pour leurs placements de titres de tout repos et susceptibles de plus-values. L'action de la Société Générale remplit donc elle est l'objet sur le marché du comptant. On est à 477.

L'action de Panama est demandée à 420 et 422. Le report qui a fait son apparition à la liquidation dernière indique que le marché de cette valeur est revenu à des conditions normales. On prévoit la continuation du mouvement de reprise jusqu'à un cours de 500 fr. Les obligations des différentes séries ont un marché très suivi.

Bonne tenue des actions de nos chemins de fer. Les obligations sont demandées.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LE PRIX DE LA VIANDRE.

On écrit de Doué-la-Fontaine au Journal de Maine-et-Loire :

« Les ouvriers se plaignent souvent que la viande est trop chère c'est parce que les éleveurs vendent leurs animaux à des prix trop élevés. Voici un fait qui prouve bien le contraire.

» Un propriétaire de Soulanges mena le 15 novembre, jour de la foire de la Saint-Martin, à Doué-la-Fontaine, un petit bœuf de trois ans, fort gras. On lui en a offert la somme dérisoire de 130 francs. Bien entendu, le propriétaire a refusé de le vendre à ce prix-là.

» Le vendredi suivant il le fit abattre et en a retiré 180 kilogrammes de viande nette qu'il a débité au prix de 1 fr. 20 le kilogramme. Il a ainsi retiré 210 francs de sa bête, soit 90 francs de plus qu'on lui en offrait à Doué.

» Jugez par là de ce que gagnent les bouchers qui, dans nos petites villes et nos campagnes, vendent le bœuf au moins 1 fr. 50 le kilogramme, ce qui pour la bête dont nous parlons aurait donné 274 fr.

» Que faut-il conclure de cet exemple ? C'est que dans vos grandes villes où la viande est encore plus chère, les bouchers doivent gagner 150 0/0, ou alors les frais d'octroi et de patente leur enlèvent une partie de leurs bénéfices.

» Dans les deux cas ce sont le cultivateur et l'ouvrier qui en souffrent, le premier étant obligé de livrer à vil prix ses animaux, le second forcé d'acheter cher le morceau de viande nécessaire à sa nourriture. »

Bulletin mensuel de l'enseignement libre

Le 1^{er} décembre prochain paraîtra le premier numéro du Bulletin mensuel de l'enseignement libre dans le diocèse d'Angers, conformément à l'article 4 du Mandement de Monseigneur.

Cette publication, qui répond à un besoin actuel, sera accueillie favorablement par tous ceux qui portent intérêt à l'Œuvre des écoles chrétiennes.

L'abonnement à cette publication — trois francs par an — a été mis à un prix qui permettra à tous les catholiques de la recevoir.

Les abonnements sont reçus aux bureaux de l'Enseignement libre, 20, rue Saint-Georges, à Angers.

C'est également à cette adresse que devront être envoyées toutes les lettres concernant la rédaction et les communications relatives aux écoles libres.

ANGERS-FANFARE

Le Journal de Maine-et-Loire et l'Union de l'Ouest publient la lettre ci-jointe que leur adresse la commission d'Angers-Fanfare :

« Angers, le 24 novembre 1886.

» Monsieur le rédacteur,
» Nous venons faire appel à votre impartialité en vous priant de vouloir bien insérer la réponse suivante aux articles parus dans la Petite France et le Ralliement de mercredi, à la suite de renseignements incomplets, et visant l'opinion politique de la Société Angers-Fanfare et la décision prise par elle à l'égard de son chef d'orchestre.
» La Société Angers-Fanfare a bien entendu, en se constituant, se réserver le droit que possède généralement toute société de

faire dans son sein, et à ses risques et périls, tout changement, même concernant son chef, quand ce remplacement serait jugé nécessaire et avantageux à la Société. Par ailleurs, il n'est pas coutume et il serait peu délicat de venir discuter publiquement les défauts et les qualités d'un musicien, que chacun a le droit d'apprécier et juger d'une façon différente.

Pour ce qui concerne l'opinion politique de la Société, nous venons répondre que la Société Angers-Fanfare s'est fixée dans ses statuts, comme but unique : l'étude et l'exécution de la musique, et a eu soin par ailleurs de préciser qu'elle resterait absolument étrangère à la politique.

C'est, du reste, dans ces conditions nettement formulées, que nous avons reçu l'approbation de la mairie et de la préfecture. Nous n'avons donc ni la volonté ni le droit d'être la musique de tel parti contre tel autre, et nous affirmons que nous n'avons jamais tenu un langage différent aux personnes de toutes les opinions et de toutes les nuances qui ont bien voulu nous honorer de leurs sympathies.

Nous ajouterons qu'on a fait confusion en nous attribuant une subvention, dont nous serions désireux de bénéficier, mais que notre jeune Société ne pourra raisonnablement demander que lorsqu'elle aura fait ses preuves en contribuant à relever la réputation musicale de la ville d'Angers. Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour la commission :
Le secrétaire,
E. MARAIS, 7, rue Cordelle.

L'Union de l'Ouest ajoute :
« S'il nous est permis de donner un conseil à la jeune société Angers-Fanfare, nous lui conseillons de ne demander ni désirer aucune « subvention ». Une subvention, c'est de l'argent, sans doute; mais c'est aussi un collier qui enchaîne l'indépendance. Restez libres : c'est le premier bien. »

UNE BONNE PROPOSITION. — M. de La Bataille, député de la Dordogne, a déposé une proposition tendant à l'établissement de boîtes destinées à recevoir des imprimés et des journaux, et qui seraient installées à côté de toutes les boîtes à lettres déjà existantes. Dans les campagnes, et même dans les villes, on est obligé actuellement d'aller jusqu'au bureau de poste pour expédier les imprimés et les journaux, qu'il est interdit de jeter dans les boîtes à lettres ordinaires.

POITIERS.
Judi soir, M^{me} Béliard, venant de Coumbray, se rendait à Poitiers, pour assister aux obsèques de M. Dupré. Sur la route de Croutelle à Poitiers, le cheval ayant emporté le chapeau du cocher, celui-ci fit un faux mouvement pour le rattraper, et tomba de son siège. Les chevaux ne sentant plus le frein, prirent le mors aux dents.

La femme du cocher, qui se trouvait dans la voiture avec M^{me} Béliard, craignant qu'il ne fut arrivé quelque accident à son mari, se précipita hors de la voiture pour lui porter secours. Elle roula dans la poussière, mais ne se fit qu'une légère égratignure à la joue.

M^{me} Béliard eut le bon esprit de rester dans la voiture.
Les chevaux emportés arrivèrent à la tranchée et là crochèrent une charrette chargée de briques; toujours emportés, ils arrivèrent devant l'église Saint-Porchaire, où ils heurterent une voiture dont la roue se brisa.

Enfin deux hommes courageux, MM. Legros (Louis), professeur au Lycée, et Dubois (Eugène), cocher de passage à Poitiers, sautèrent à la bride des chevaux et parvinrent à les maintenir.

M^{me} Béliard, qui était toujours dans la voiture, en a quitte pour la peur.
Le cocher lui-même ne s'était fait aucun mal en tombant. (Journal de la Vienne.)

LES AVENTURES D'UN DÉFROQUÉ
Les habitants de la Sarthe possèdent, comme ceux d'Indre-et-Loire, un ancien prêtre défroqué, devenu journaliste (?) pour vivre et qui remplit sa feuille de tous les scandales qu'il peut ramasser aux quatre coins de son département.
Les journaux du Mans ont déjà raconté

quelques-unes des mésaventures arrivées à ce triste individu.

Nous empruntons, aujourd'hui encore, à l'Union de la Sarthe, le récit suivant :

LA FERTÉ-BERNARD. — On écrit à la Sarthe :

« Mardi est venu, devant M. le juge de paix de la Ferté-Bernard, le procès intenté par l'ex-abbé Lainé, à MM. Richard, conseiller d'arrondissement, et Voisin, entrepreneur.

« L'ex-abbé Lainé reproche à ces messieurs d'avoir dit, dans une réunion privée des membres du bureau de secours mutuels, « qu'il était venu à la réaction, et qu'il avait été exclu du banquet de Conneré. »

« Il leur demande à chacun 4,000 fr. de dommages-intérêts.

« Cinq témoins ont été entendus, puis M. Lainé a exposé sa plainte.

« M. Dreyfus, député, a ensuite présenté la défense de MM. Voisin et Richard. Il a terminé sa plaidoirie, en déposant une demande reconventionnelle de 4,000 fr. de dommages-intérêts pour les injures que M. Lainé a adressées à MM. Richard et Voisin, dans son journal.

« M. le juge de paix a remis à vendredi prochain le prononcé de son jugement.

« Il s'agit dans cette affaire d'un procès en diffamation. Il nous est par conséquent interdit d'entrer dans les détails, et d'en publier un compte rendu plus complet.

« Nous ne croyons pas, cependant, dépasser notre droit en reproduisant ce mot de M. Dreyfus, au début de sa plaidoirie :

« Quand on a eu l'honneur de porter une robe, que ce soit celle du prêtre ou celle du magistrat, s'est écrit le défenseur, on ne devrait jamais l'abandonner ou du moins on ne devrait jamais la salir, quand on l'a quittée. »

« La leçon est d'autant plus rude qu'elle est donnée par un député républicain. »

LE REVENANT D'ALLEMAGNE

Nous lisons dans l'Union de la Sarthe :

« Nous avons naguère rapporté avec septicisme le récit d'un nommé Pouchâteau, qui se disait revenu d'une longue captivité en Allemagne.

« Il faisait dater ses mésaventures de la guerre 1870.

« Il se faisait reconnaître par sa sœur M^{me} Busson, au Mans, ou du moins le bon cœur de celle-ci se faisait illusion. Les anciens compagnons de Pouchâteau émettaient des doutes que la conduite du « revenant » semblait confirmer.

« Pouchâteau, sous divers noms, et en particulier sous celui de René Mai, a essayé de renouveler à Etival, à Saint-Georges, à Vallon et ailleurs, ses scènes de reconnaissances, — qui lui rapportaient, en espèces sonnantes, des témoignages de sympathie; il faillit même recueillir un héritage.

« La police a mis un terme à ces aventures; le revenant est sous les verroux, et la justice découvrira bientôt, sans doute, la vérité que cachait la légende. »

On écrit de Challans au *Publicateur de la Vendée* :

« Mercredi soir, une grande inquiétude régnait parmi les employés de la gare. Le train qui devait partir à 8 heures avait été signalé, par la sonnerie électrique, comme parti de la Garnache; pourtant un quart d'heure se passe, une demi-heure, puis une heure, et les deux gros yeux de la locomotive ne brillent pas encore au milieu des ténèbres de la nuit. M. le chef de gare de Challans télégraphie pour prendre des informations, on lui répond que le train est parti, depuis longtemps, de la Garnache.... La locomotive avait-elle donc suivi une ligne aérienne pour continuer sa marche?.... Voilà ce qui s'était passé. Un peu avant la maisonnette de Bellaton, un écrou de la machine, en se brisant, empêcha une bielle de fonctionner, de sorte que le mouvement se ralentit d'une manière prodigieuse, puis qu'il fallut plus d'une heure pour franchir deux kilomètres.

« Les voyageurs en furent quittes pour une heure et demie d'ennui ! »

UNE RECETTE DE SAISON.

Les marrons guérissent les engelures !
On jette dans deux litres d'eau huit à dix marrons que l'on écrase, ou bien la quantité équivalente de poudre de marrons

d'Inde, ainsi qu'une bonne poignée de cendre de bois. On fait bouillir le tout jusqu'à réduction au tiers du volume primitif; on retire alors du feu; on passe le liquide à travers une passoire fine ou un gros linge et, soir et matin, on lave les parties atteintes avec cette eau, aussi chaude qu'on pourra la supporter. On est ainsi bientôt débarrassé des engelures.

LA MODE. — Par ces humides journées d'automne, la mode ne peut pas négliger le parapluie, accessoire essentiel.

L'Allemagne nous avait inondés de pommes en argent ciselé, — vieux argent, soi-disant. Complètement disqualifiées à présent, les pommes d'argent.

La boule du parapluie, genre Verdier, doit être en pierre : jaspe, lapis ou onyx, de préférence.

Pour le manche, vous choisirez entre le jonc et le laurier. Le bambou a aussi ses partisans.

La soie s'assortit à la couleur de la pierre : verte pour le jaspe; bleu marin pour le lapis; noire avec l'onyx.

A propos de Festival.

Réveille-toi, Saumur ! Trop longtemps, sur les bords de la Loire superbe, a régné l'apathie.

N'entends-tu pas déjà résonner les accords Qui doivent apporter le mouvement, la vie ?

Tes enfants vont cesser d'être tes ennemis Et dépeupler enfin leur coupable indolence.

La main dans la main, forts et désormais unis, Ils ressusciteront ton ancienne opulence.

De tous côtés, bientôt, tu verras accourir La jeunesse voisine, avide de tes fêtes.

Eux-mêmes, les vieillards, ne voudront pas mourir Avant d'y joindre aussi la neige de leurs têtes.

Pour éveiller en toi l'entrain et la gaieté, Le Seigneur t'a donné le fleuve qui déroule Ses reflets ondoyants, miroir de ta beauté.

Les sites enchanteurs et le nectar qui coule De tes flancs tant vantés, du monde entier connus.

Qu'à ce muet appel réponde ton génie; Ses efforts dans ton sein engendreront la vie.

Réveille-toi, Saumur, et ne te rendors plus !

NATAS.

Saumur, le 26 novembre 1886.

Faits divers.

Un dîner comme on en voit peu :
Dimanche, à Saint-Mandé, a eu lieu un banquet de douze cents Auvergnats, qui s'étaient réunis dans le but de former une association.

Il ne faut pas rire, car les Auvergnats présents à Paris sont au nombre de 400,000.

Le menu était composé de soupe aux choux, cela va sans se dire, de tripes, de pieds de mouton, de pommes de terre et autres choses légères à l'estomac.

Au dessert, un fouchtra ! formidable a été poussé.

**

CINQ CENTS MARIAGES NULS.

Par suite de non affichage à la porte de la mairie, environ 500 mariages contractés dans une commune des environs de Saint-Etienne sont déclarés nuls.

Or, d'après les prescriptions du Code civil, le maire est passible d'une amende de 300 fr. par mariage irrégulier. Le maire de cette commune aura donc à payer, de ce chef, environ 150,000 fr. d'amende.

Et puis, comme cela sera gai, pour les conjoints, d'aller se faire remarquer !

D'autre part, rien ne dit que tous rempliront les formalités prescrites par la loi.

Sommaire du 25 novembre 1886 de la MUSIQUE DES FAMILLES.

TEXTE : A propos de « Viviane » : Drame et Chorégraphie, par A. BOUTAREL. — Raoul Pugno et Clément Lippacher, par EVA M. — Notes inédites pour servir à l'histoire de la facture instrumentale (suite), par CONSTANT PIERRRE. — Revue musicale, Théâtres, Chronique parlementaire, par PAUL DE POYENT. — Concerts, par AMÉDÉE BOUTAREL. — Chronique théâtrale, Vaudeville : « Un Conseil Judiciaire », comédie en 3 actes, par MM. Jules Moineux et Alexandre Bisson. — Ambigu : « Le Fils de Portbos », drame historique en 5 actes et 14 tableaux, par Emile Blavet, d'après le roman de M. Paul Mahalin, articles de PIERRE FOREVILLE. — Nouvelles diverses. — Annonces. — Ecole française de musique et de déclamation, liste des récompenses.

MUSIQUE : Viviane, ballet de Edmond Gondinet,

musique de RAOUL PUGNO et CLÉMENT LIPPACHER : Neige et Printemps, extraits arrangés pour le piano. — Le Printemps, valse à deux voix, par DONIZETTI. — Hommage à Berlioz, paroles de Florian, musique de CHARLES POISOT.

ILLUSTRATION : Portraits de Raoul Pugno et Clément Lippacher.

BUREAUX : Paris, 50, rue de Chabrol. — ABONNEMENTS : Paris, un an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. — Départements, un an, 16 fr. 50; six mois, 9 fr. — Etranger, un an, 18 fr.

Avis aux amateurs d'huile de noix

Il a été reçu à l'ÉPICERIE CENTRALE des Huiles de noix surfinées d'une des premières huileries du Périgord; elles sont garanties sur facture et à l'analyse exemptes de tout mélange, et elles ne sont vendues que 4 fr. le 1/2 kilog. et 4 fr. 80 le litre (le litre d'huile pesant environ 900 gr. net).

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. LOUIS MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 31, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 29 novembre 1886,

Avec le concours de M. NEVEU

FAUST

Grand opéra en 5 actes,
paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré,
musique de CHARLES GOUNOD.

Distribution :

Le docteur Faust MM. Bailly.
Méphistophélès NEVEU.
Valentin NURY.
Wagner PIQUET.
Marguerite M^{me} Lebec-Espigat.
Siebel GUILBERT.
Dame Marthe SCHILS.
Soldats, peuple, paysans.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 27 novembre,

MIRRIELLE

Opéra en 3 actes et 4 tableaux, tiré du poème provençal de Frédéric Mistral par M. Michel Carré, musique de GOUNOD.

Dimanche 28 novembre,

Cinquième représentation du grand succès de l'année
JOSÉPHINE VENDUE PAR SES SOEURS,
opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. P. Ferrier et F. Carré, musique de Victor Roger.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 28 novembre,

La TOUR DE NESLE, grand drame.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

VENTE D'ACACIAS

Provenant de la route Nationale n° 147.

Le SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1886, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à la Mairie de Saumur, à la vente aux enchères publiques, en 3 lots (1 par commune), d'environ 400 pieds d'acacias, provenant de la route Nationale n° 147, communes de Parnay, Turquant et Montsoreau.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Pour tous renseignements, s'adresser : soit au bureau des Domaines à Saumur, soit au bureau de M. BERNARD, conducteur des Ponts et Chaussées à Saumur.

Le Receveur des Domaines,
(780) L. PALUSTRE.

Etude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le mercredi 1^{er} décembre 1886, à 3 heures.

En l'étude dudit M. PINAULT,

DE L'IMMEUBLE

Occupé par la boulangerie de la Société de Secours Mutuels,

Situé à Saumur, rue des Pottiers, n° 60,

Comprenant : bâtiment d'habitation, servitudes, remise, écurie; grande cour ou emplacement à bâtir, avec porte cochère.

S'adresser audit M. PINAULT, notaire. (756)

Etude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

À l'amiable ou par adjudication, en bloc ou en détail, au gré des amateurs,

Le dimanche 12 décembre 1886, à une heure,

Sur les lieux,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Au Vau - Langlais, commune de Bagneux.

Contenant 7 hectares environ en vignes, exploitée par M. Baranger-Rochat, propriétaire,

Comprenant : maison d'habitation, cour, jardin, servitudes, charnières, vide-bouteilles, 3 grands clos, pressoirs, vastes caves. — Belle vue. La vente aura lieu chez M. BARANGER-ROCHAT, à la propriété.

S'adresser à MM. COULON et BARBIN, propriétaires à Saumur, ou à M. PINAULT. (767)

A VENDRE

1^o 5 hectares de pré, en plusieurs parcelles;

2^o TERRAINS PROPRES À BATIR;

3^o Maisons bourgeoises, avec jardin, écurie et remise, situées à Saumur et dans les environs;

4^o Propriétés de revenu et d'agrément.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, 5.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ou à Louer

TRÈS BELLE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur,

rue du Pressoir-Saint-Antoine,

Avec remise, écurie, cour et jardin.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

MAISON MEUBLÉE

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 4,

Avec jardin, remise et écurie.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

AU PALAIS DES MARCHANDS

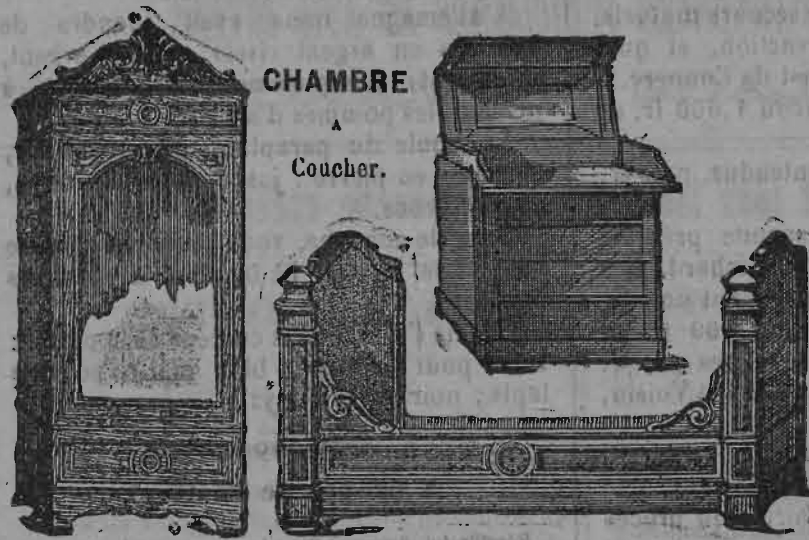
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

A MEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures
Literie — Sièges — Tentures
Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — 5 et 7, rue Saint-Laud — ANGERS

Seule Succursale dans MAINE-ET-LOIRE de la Belle Jardinière DE PARIS

Vêtements confectionnés pour Hommes et Enfants et sur mesure, Vêtements complets pour HOMMES à partir de 25 fr.

BONNETERIE — CHEMISES — CHAUSSURES — CHAPELLERIE — LINGERIE — LIVRÉES

RAYON DE COMMANDE

Choix considérable de Tissus Haute Nouveauté pour nos Vêtements de Commande. — Complète pour Hommes sur mesure, à partir de 60 francs.

Bonneterie, Chemiserie, Chapellerie, Chaussures, Parapluies, Lingerie, Uniforme de Collèges et Pensions, Rayon Ecclésiastique.

Au 26 Mars prochain, les MAGASINS DE LA BELLE JARDINIÈRE seront transférés place du Ralliement.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE A SAUMUR

SUR MESURE :

Vêtements en **CAOUTCHOUC**

POUR HOMMES ET POUR DAMES

Tissus imperméables Anglais et Français

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

SAUMUR — 43, rue du Portail-Louis — SAUMUR.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetièrre de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD

EX-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant sûrement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Etude de M. CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ DE LA HOUSSAYE

Située commune de Moulherne,

Joignant la forêt de Monnaie, et comprenant : deux closiers, des réserves en bois et sapinières, le tout d'une superficie d'environ 34 hectares 54 ares.

S'adresser à M. CAILLEAU. (755)

A GÉDER

PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Maison et Jardin

Situés rue du Roi-René, n° 15.

S'adresser à M^{me} Veuve PÉREAU, qui l'habite. (757)

A VENDRE

Au Comptant

Faits vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Côtesaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (759)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Sciences, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

L'Onguent Souverain de A. PIJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encaustique pour parquets et la Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

Offres et Demandes

AVIS

ON DEMANDE une personne, dame veuve ou demoiselle, d'un certain âge et d'une honorabilité parfaite, capable de tenir à Saumur un salon de lecture, diriger l'intérieur d'une maison et s'occuper au besoin de l'instruction de jeunes enfants.

S'adresser à M. CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, 18. (738)

Un agent, muni de bonnes références, aurait trois heures à disposer par jour pour comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser à M. H. HADOT, fabricant de meubles, Levée-Neuve, Saumur.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main. S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.